



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CSG

Question écrite n° 5126

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'effet pervers de l'augmentation de la CSG sur les retraités. Le transfert des cotisations maladie sur la CSG n'est pas neutre pour les retraités car elle touche aussi le supplément de 10 % versé aux retraités ayant élevé trois enfants. Ainsi, il y a une perte nette de 0,3 % pour près de 5 millions de retraités. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement peut lui préciser ses intentions en matière de politique des retraites et s'il compte annuler l'application de la CSG aux 10 % supplémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5126

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3518